

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 38

Artikel: Deifense de faire des gateaux et patisseries et d'user de crème [
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 21 Septembre 1872.

Nous sommes habitués aux expositions d'animaux domestiques, de fleurs, de fruits ou de légumes et lorsqu'une société organise une pareille exhibition des richesses nationales, notre public sait y faire honneur. Il s'intéresse de même aux ménageries ambulantes, plus ou moins riches de représentants de la vie sauvage des pays étrangers. Tout ce qui est sujet d'instruction a de l'attrait pour les éléments les plus divers de nos populations ; ceci peut être dit sans vanterie.

Aussi peut-on regretter vivement que l'exposition qui a eu lieu du 1^{er} au 10 septembre, à Berne, ait passé presque inaperçue pour une bonne partie de notre public vaudois.

Dans les expositions auxquelles nous sommes accoutumés, les difficultés matérielles de construction et d'aménagement sont les plus importantes ; quant aux objets exposés, on accepte ce qui se présente. Dans les expositions de fleurs, par exemple, on trouve des collections entières de petunias, d'azalées, de roses, etc., mais ces éléments sont loin de représenter, pour l'instruction, tout ce qui peut être cultivé chez nous. On admire les tours de force, d'adresse et de patience de nos horticulteurs ; mais le public vulgaire n'apprendra pas là quelle est la série des plantes qui peuvent faire l'ornement du jardin du pauvre ou de la fenêtre de la modeste ouvrière. Sous ce rapport, il y a une lacune à combler pour l'instruction de ceux qui n'ont pas les moyens d'entretenir une serre et des artistes horticulteurs.

L'exposition de Berne a ouvert une nouvelle ère, difficile à suivre, il est vrai, mais qui pourra avoir une excellente influence.

Le comité de Berne s'était proposé de réunir, autant que possible, tous les spécimens de la vie animale de la Suisse, et d'offrir au public jeune et vieux, national et étranger, un musée vivant de tous les êtres si bien décrits dans le *Monde des Alpes*, mais connus seulement de quelques naturalistes.

Comment passer en revue cette riche collection de volières de toutes dimensions, contenant ici les grands oiseaux de proie qui sont la terreur des Alpes, là les oiseaux de nuit de toute espèce, ailleurs, toute la gent emplumée terrestre ou aquatique, se jouant au bord d'un charmant étang et ayant l'air parfaitement à l'aise au milieu des curieux ; plus loin, les quadrupèdes : chamois, marmottes, blaireaux, renards, fouines, martres, etc., moins à

l'aise dans leurs cages. Ailleurs encore, les volières des petits oiseaux, roitelets, rouges-gorges, martinets des rochers, tichodromes, etc., et celles des oiseaux d'appartement, cacatoès, perruches, cardinaux, etc. Plus loin, une série d'aquariums contenant les divers poissons de nos lacs, brochets, truites, saumons, carpes, perches, anguilles, saluts, s'ébattant sans gêne dans une eau sans cesse renouvelée ; et pour compléter l'instruction, on avait exposé une série d'objets servant à la pisciculture : des œufs de poissons, des poissons sortant de l'œuf ; une série de vases montrant les divers degrés de la culture des sangsues ; toute une collection de vers à soie du mûrier, du chêne, de l'ailante, etc., avec leurs produits.

Au bas de l'exposition du *Petit-Rempart*, on avait rassemblé des collections de chiens de toute espèce : danois, St-Bernard, braque, épagneul, etc., des pigeons voyageurs, pigeons à grosse gorge, pigeons, paons, poules diverses, etc.

Enfin, pour complément, le comité avait fait venir du canton des Grisons, un porc et des moutons d'une race particulière, que les naturalistes considèrent sinon comme la race originale de la Suisse, au moins comme la plus ancienne, puisque les débris de mouton et de porc, découverts dans les stations lacustres, donnent l'idée d'animaux exactement semblables à ceux des races des Grisons.

La partie botanique offrait aussi un attrait particulier. Au milieu de bouquets et de touffes de plantes de serre, destinées surtout à l'ornementation, le jardin botanique de Berne avait exposé une collection de plantes rares pour notre pays et d'un grand intérêt par leur utilité de tous les jours, car le riz, l'arbre de canelle, la plante de cacao, de vanille, etc., sont plus intéressants pour le public que les variétés de begonias, charmant les yeux un instant et ne laissant rien au souvenir.

Les jurys de l'exposition ont distribué beaucoup de médailles et de mentions honorables. mais assurément, le comité lui-même aurait mérité une grande médaille d'honneur, et, à défaut de celle-ci, il serait juste que la presse veuille bien reconnaître que l'exposition de Berne est un progrès marqué dans le développement utilitaire de nos expositions nationales.

S. BIELER.

Les nombreux gâteaux qui se sont mangés le jour du Jeûne fédéral nous ont rappelé cette ordonnance de LL. EE. de Berne :

Du 22 mars 1794.

**Défense de faire des gâteaux et pâtisseries
et d'user de crème.**

Le Noble Conseil qui a sincèrement à cœur le bien-être de tous ses habitants en général, réfléchissant sérieusement sur la disette alarmante de tous les comestibles et singulièrement sur ceux de première nécessité, leur cherté progressive, les murmures et les plaintes qui parviennent à ce Corps et surtout le mécontentement marqué de la classe la moins moyennée de cette ville, classe la plus nombreuse et à ce double égard méritant toute la sollicitude de la police ; ce Conseil, usant du pouvoir qui lui est conféré, a trouvé pressant et juste, et ce pour autant de temps qu'il le croira convenable, d'interdire absolument aux Boulangers et Confiseurs de faire et vendre aucune espèce de gâteaux et pâtisseries où il entrerait de ces objets de première nécessité, sous peine d'une amende de vingt batz en faveur de l'hôpital, tant contre les dits Boulangers et Confiseurs que contre ceux qui en achèteraient d'eux, et de la confiscation.

Ce dit Conseil, voyant encore le prix excessif des beurres et que cette cherté pèse sensiblement sur les ménages indigens, instruit qu'il se fait des accaparements de beurre et de crème dans les environs de cette ville, soit par les étrangers qui séjournent dans ce lieu, que par d'autres personnes opulentes, ce qui ne peut que contribuer beaucoup à la cherté d'une denrée si précieuse, disette dont les marchés publics se ressentent, a trouvé de même urgent d'imposer une amende de vingt batz au profit des pauvres à toute personne habitant rière sa police qui serait convaincue de pareils accaparements, et d'user de crème dans son ménage. Dans la présente défense sont aussi compris les œufs, que l'on ne pourra acheter pour les revendre teints, sous la même défense que dessus. La présente ordonnance sera affichée et publiée au son de la caisse, et un double remis à M. le Métral qui est chargé de vigiler à son exécution.

Ici et là.

Ces jours, le temps est splendide. Le paysan s'en va joyeux soucher ses regains. Sa *barelhetta** déposée au frais sous un arbre, il tire sa meule humide de son *covai*** ; aiguise sa faux, qui rend un son argentin, et fauche courageusement.

C'est que le temps presse et que rares sont les beaux jours dans notre bisextile 1872.

La coupe est belle pourtant, et le foin, d'un beau vert, dégage des senteurs aromatiques. La grange sera pleine, bien pleine cette année, et de longtemps on n'aura vu autant de foins en meules dans les champs.

Grâce à cette abondance de fourrage, l'élevage pourra reprendre ses conditions normales, repeupler les étables, et le marché du bétail, l'une des sources les plus importantes de revenu pour l'agriculteur, recevra une nouvelle impulsion.

* Petit vase en bois où l'on met le vin pour la journée.

** Etui où le faucheur met sa meule et l'eau pour la mouiller.

Par suite, la viande de boucherie reviendra peut-être à des prix plus doux que ceux d'aujourd'hui, et franchement la chose est bien désirable.

Car, quoi qu'on en dise, malgré l'élévation sensible des salaires, la viande de boucherie, aux prix actuels, est presque un objet de luxe pour l'ouvrier ou le petit employé dont la famille est un peu nombreuse. Le dimanche seul, il se permet cet extra, sous forme de pot-au-feu.

En outre, le produit des vaches laitières a atteint, dans les centres surtout, des limites inconnues jusqu'ici, et la demande va toujours croissant.

Sur nos marchés, tout le reste est à l'avenant, et le problème de la vie matérielle est de plus en plus difficile à résoudre.

Les nombreux étrangers qui viennent admirer nos sites et respirer notre air, en mangeant la fleur de nos produits, sont pour une grande part dans cet état de choses.

Pour eux sont les meilleures pièces de la boucherie, nos primeurs, nos plus beaux légumes, nos fruits les plus savoureux, et souvent la crème du lait destiné à notre consommation.

Notre canton de Vaud, si beau, n'est bientôt plus qu'une vaste hôtellerie où les deux mondes versent à flots leurs opulents désœuvrés ; et cela nous conduit à considérer les hommes moins pour ce qu'ils valent que pour ce qu'ils paient ou dépensent.

L'industrie de la côtelette, grâce à la complaisance du capital à son égard, prend chaque année un développement plus grand ; on veut être maître d'hôtel, directeur, ou tout au moins actionnaire.

Le produit du caravansérail est non-seulement un objectif pour les rentiers, mais c'en est un pour les financiers, les avocats, les notaires, les médecins, que sais-je ? Peut-être aussi un piège pour quelques-uns !

Mais trêve aux sombres pensées, vivons et soyons heureux.

Nos routes sont sillonnées d'équipages fringants, où les comtesses, les baronnes, les ladies et les miss se prélassent sous la soie et les dentelles, et lancent, sans s'en douter, le venin du luxe dans le cœur de nos naïves ménagères.

Et ce venin est si subtil, qu'il s'y infiltre sans qu'elles s'en doutent et presque à notre insu.

On ne distingue plus la grande dame de sa tailleur, de sa modiste ou de la femme de son plus mince fournisseur ; l'égalité est parfaite, sauf, hélas ! dans le compte des « recettes et dépenses. »

Mais de quoi nous plaignons-nous ? Vivons et soyons heureux !

L'argent circule, les cochers font joyeusement claquer leur fouet, et ceux qu'ils conduisent n'ont qu'un regard d'indifférence ou de pitié pour le pauvre piéton ruisselant de sueur !

Va, modeste piéton, que tu chemines ainsi par goût ou par économie, tu n'en arriveras pas moins poussiéreux et crotté à la prochaine hôtellerie.

Les brillants voyageurs qui t'ont devancé ont été reçus par d'obséquieuses courbettes, mais toi tu seras toisé de la tête aux pieds et conduit dans la salle réservée aux intrus.